

COEXISTER FRANCE

**LA DIVERSITÉ DES CONVICTIONS
AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL**

L'UNITÉ DE LA RÉPUBLIQUE

DANS LE CADRE DE LA LAÏCITÉ

⇒ 15 QUESTIONS

Sommaire

1. Coexister souhaite-t-elle une société faite de communautés distinctes ? Soutient-elle le multiculturalisme ou une confessionnalisation de la société ?	3
2. Coexister fait-elle du « dialogue interreligieux » ?	4
3. Coexister est-elle liée aux Frères Musulmans ?	6
4. Quelle position tient Coexister vis-à-vis de l'islamisme radical et violent ?	9
5. Coexister est-elle liée à un culte ?	11
6. Coexister veut-elle transformer la laïcité en interreligieux ?	12
7. Coexister est-elle pour une laïcité ouverte, inclusive, etc ?	14
8. Coexister est-elle contre la loi de 2004 relative au port des signes religieux ostensibles pour les élèves à l'école ?	16
9. Coexister est-il contre la loi de 2010 sur la dissimulation du visage dans l'espace public ?	17
10. Coexister défend-elle le prosélytisme ? Coexister fait-elle la promotion des religions ? Coexister fait-elle la promotion du port du voile ?	18
11. Coexister est-il partenaire du Collectif Contre l'Islamophobie en France (CCIF) ?	20
12. Coexister soutient-elle l'association Barakacity ?	23
13. Coexister soutient-elle la liberté d'expression et le droit au blasphème ?	24
14. Coexister est-il reconnu d'intérêt général ?	26
15. Quelles sont les relations de Coexister avec le gouvernement ?	27

1. Coexister souhaite-t-elle une société faite de communautés distinctes ? Soutient-elle le multiculturalisme ou une confessionnalisation de la société ?

Non

Coexister est un mouvement de jeunesse et d'éducation populaire interconvictionnel, laïque et aconfessionnel. Il s'adresse à tous les jeunes de 15 à 35 ans. Coexister ne soutient ni le multiculturalisme ni la division de la société en différentes communautés. Nous n'avons pas pour objectif de faire dialoguer les communautés ou les institutions, au contraire, nous faisons coopérer des **individus** singuliers ayant des convictions religieuses spirituelles ou philosophiques différentes. Nous ne nous attardons pas sur leurs appartenances communautaires, nous souhaitons que les « différences » soient envisagées comme des vecteurs de communs et soient autant de raisons et de moteurs pour faire société. Nous ne souhaitons en aucun cas confessionnaliser la société, nous souhaitons au contraire que chacune et chacun ait le droit d'affirmer ou non, discuter ou non de sa conviction et des richesses de ses identités plurielles. Dans notre plaidoyer, nous défendons également toute mesure visant à favoriser toutes les mixités, la lutte contre tous les racismes et le décloisonnement des territoires. Résolument, Coexister est une association qui s'inscrit et défend les valeurs républicaines de liberté, égalité, fraternité.

D'où vient la rumeur ? La rumeur est partagée dans différents médias. Coexister y est décrit par erreur comme une association « qui milite pour un projet interconvictionnel, à savoir une société faite de communautés distinctes qui veulent coexister ensemble, à rebours de la tradition républicaine ». D'autres médias, sans citer Coexister directement, parlent à tort d'organisations qui « confessionnalisent la jeunesse ».

Pour information ⇒ Coexister a publié un *Manifeste pour une Coexistence active*, disponible en librairie et détaillant en 100 pages notre critique des modèles du multiculturalisme et de l'assimilationnisme et qui insiste sur notre attachement à la *Coexistence active* qui est une autre manière de vivre les diversités dans la société.

2. Coexister fait-elle du « dialogue interreligieux » ?

Non

Le coeur de l'action de Coexister est la **coopération** (et non le dialogue) **interconvictionnelle** (donc de toutes les « convictions » et non de toutes les « religions ») Elle propose aux jeunes qui adhèrent à l'association de vivre une expérience positive et apaisée de la diversité, notamment de convictions (religieuses ou non, croyantes ou athées). Les personnes d'absolument toutes les convictions et conceptions du monde sont invitées à participer aux **actions** de Coexister, tant qu'elles respectent les convictions des autres et les principes de Coexister (cf point 10).

L'action de Coexister vise à faciliter le lien social entre des jeunes de différentes convictions par des actions communes et citoyennes au service de l'intérêt général. Ces actions prennent deux formes :

- **Un plaidoyer** - L'action de *plaidoyer* de Coexister est le pendant externe de ce qu'assure la *méthode* Coexister en interne. Forts de notre expérience et de nos idées innovantes, nous proposons des solutions qui contribuent à résoudre des problèmes de société. Coexister défend un plaidoyer et des propositions sur trois thèmes :
 - **La liberté de convictions et l'inclusion de toutes les diversités** par la lutte contre toutes les oppressions systémiques et discriminations, en particulier à caractère religieux ou convictionnel ; ainsi que la reconnaissance et la défense de l'ensemble des diversités.
 - **L'éducation à la paix** individuellement et collectivement par l'acquisition de compétences et de savoir-être, passant par le faire-ensemble (par l'action) et les pratiques mémorielles (par la mémoire).
 - **L'engagement des jeunes** en leur donnant les moyens et les opportunités de se responsabiliser et de monter en compétences (devenir des citoyens responsables et engagés dans la société).
- **Une méthode éducative** composée d'un parcours d'activités et d'un socle de

valeurs :

- **Le parcours Coexister** est un cycle entre des événements de dialogue (30 rencontres en moyenne par an et par groupe local), des opérations de solidarité (10 actions en moyenne par an et par groupe local) et des ateliers de sensibilisation (2 sensibilisations en moyenne par jour en France dans des établissements scolaires).
- **Les valeurs que Coexister** cherche à faire grandir chez les jeunes qui nous rejoignent sont : Cohésion, Lucidité, Intégrité, Bienveillance, Empathie, Respect, Fraternité.

Ainsi, les activités de dialogue ne représentent qu'un tiers de notre pédagogie d'action sur le terrain et sont avant tout un prétexte à la rencontre avant de se mettre en action.

D'où vient cette rumeur ? Une mauvaise interprétation de notre logo et de notre identité probablement.

Pour information ⇒ La méthode Coexister s'inscrit dans le référentiel de l'éducation populaire. C'est une méthode progressive dont le but est l'épanouissement individuel de chaque « Coexistant et Coexistante ». Il ou elle arrive avec ses préjugés, son passé, son identité, son rapport à l'autre et ses stéréotypes. Notre ambition est de lui permettre de repartir un ou deux ans plus tard avec une idée claire de ce qui fait ses identités, de ce en quoi il croit, avec un rapport à l'autre empathique, fraternel et respectueux, avec la conviction que seules des valeurs communes peuvent permettre l'unité dans la diversité, avec la certitude que la citoyenneté et l'intérêt général rassemblent Françaises et Français dans la diversité de leurs convictions. *In fine*, toutes les coexistantes et les coexistants font une expérience positive de la diversité. Il font l'expérience d'être eux-mêmes en évoluant dans un environnement pluriel. Coexister est en quelque sorte une école pour apprendre à vivre de manière positive la diversité et la mixité. Elle est complémentaire de toutes les autres structures éducatives, scolaires et périscolaires.

3. Coexister est-elle liée aux Frères Musulmans ?

Non

Coexister n'a aucun lien avec l'organisation des Frères Musulmans. Non seulement Coexister est apartisane et aconfessionnelle, mais le modèle de société que nous défendons implique le rejet de tout modèle théocratique et l'absence de domination et d'influence d'une religion sur l'État. Nous défendons une indépendance pleine et entière de la République vis-à-vis de toute idéologie politique, culturelle et religieuse. Nous défendons également l'idée qu'en aucun cas la République indivisible, laïque, démocratique et sociale, ne saurait se faire imposer des préceptes religieux dans son organisation, ni par la pression, ni par la violence. Seule la démocratie, dans le respect des *Droits humains*, peut être la source de nos règles communes. Nous assumons d'aller défendre ces idées auprès de tous, notamment de ceux qui ne les partagent pas, c'est comme cela que nous voyons notre rôle de défenseurs des valeurs et principes de la République.

D'où vient la rumeur ? La rumeur est lancée par plusieurs membres de l'organisation *Printemps républicain* (force politique défendant une idée combative de la laïcité). Elle vient également de la tribune #NousSommesUnis que nous avons signée et défendue. Certaines personnes considèrent alors par erreur que Coexister aurait un lien (autre que la simple signature) avec certaines des personnalités signataires. D'autres médias considèrent que Coexister favorise « *l'entrisme des frères musulmans au nom du dialogue inter-confessionnel* », ce qui est évidemment faux et infondé.

1. Pour information : La tribune #NousSommesUnis

La tribune #NousSommesUnis, a été signée par 15 000 citoyens et 90 personnalités parmi lesquelles Christine Lazerges ancienne présidente de la CNCDH, Jean-Paul Delevoye ancien président du CESE, Robert Eynes directeur du CRIF, sept députés dont six socialistes parmi lesquelles Erwann Binet (rapporteur du projet de loi pour le mariage pour tous), les présidents des plus grandes associations françaises (ATD Quart Monde, AFEV, Scoutisme Français, CCFD, Secours Catholique, CFDT) et l'ancien grand maître du Grand Orient :

Jean-Michel Quillardet. (<http://nous sommes unis.com/>). L'UOIF (appelée maintenant « Les musulmans de France ») n'a pas signé la tribune.

2. **Pour information : Coexister n'a pas de lien avec l'UOIF.** Nous avons participé à quelque reprises à la Rencontre Annuelle des Musulmans de France (RAMF) organisée par l'UOIF. A l'époque, 170 000 visiteurs participaient chaque année à cette rencontre, parmi lesquels une majorité de Français de confession musulmane. Coexister s'y est rendue pour faire connaître en toute indépendance ses activités, les principes de la laïcité tels qu'ils sont énoncés dans le droit français (https://www.youtube.com/watch?v=fx50d_aqaUo) et son fonctionnement de mouvement de jeunesse interconvictionnel. Cette participation permettait, à l'instar de très nombreux chercheurs et universitaires qui ont également été intervenants lors de ce rassemblement au fil des années, de débattre avec des influenceurs parfois opposés à notre modèle éducatif et notre vision.

→ **Pour information :** Coexister est aussi systématiquement invitée et participe officiellement depuis 12 ans à la lecture des noms des déportés pour Yom hashoah au Mémorial de la Shoah¹, aux rencontres juives du Limoud, à la rencontre annuelle des Chrétiens en Grandes Écoles (CGE) ou aux chrétiens étudiants (Ecclesia Campus). Coexister est aussi invitée à de très nombreuses cérémonies républicaines : inauguration de lieux, remise de prix (ex : remise de la légion d'honneur à Laurent Schlumberger, ancien président de l'Église protestante unie) ou l'accueil de délégations étrangères par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

3. Autre rumeur : « **Coexister est affilié à RfP, une ONG proche des frères musulmans** » : Coexister entretient des liens de partenariat ponctuels avec l'ONG internationale « Religions for Peace - RfP » sans y être à proprement affiliée. Celle-ci est une conférence mondiale de représentants des religions, dédiée à la promotion

¹Beaucoup de coexistants se relaient ensuite toute la nuit, avec d'autres citoyens, pour lire les noms de tous les déportés français. Faire mémoire est au cœur du projet de Coexister.

de la paix et compte parmi les centaines de leaders de son bureau international des membres de toutes religions et convictions, des membres du parti Ennahda (islam politique) en Tunisie. Cela ne fait pas de RfP, une ONG présente dans 90 pays et jouissant d'un statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations-Unies (ECOSOC), de l'UNESCO et de l'UNICEF, une structure partisane. Elle revendique elle-même et sans contestation une indépendance pleine et entière de tous mouvements ou partis politiques. L'ONG n'a donc aucun lien direct avec les Frères musulmans, et nous n'avons par ailleurs que très peu de liens avec elle. Il s'agit donc là d'un procédé classique qui consiste à extraire un élément d'un contexte pour véhiculer une idée fautive et créer une polémique.

→ **Pour information** : Les partenariats ou les interventions de Coexister lors de conférences ou de rencontres ne remettent pas en cause l'indépendance et l'autonomie de Coexister. Nous discutons avec de nombreuses personnes avec qui nous ne sommes pas d'accord, sans pour autant partager leur combat. Par exemple, nous étions intervenants avec les représentants du *Printemps républicain* à la Sorbonne en novembre 2018, et pourtant nous ne partageons pas leur approche. **Par ailleurs, nous pensons qu'il est nécessaire d'aller défendre la laïcité et le bien vivre ensemble partout, y compris auprès de celles et ceux avec qui nous ne sommes pas d'accord, et que cela est à la base de toute action de plaidoyer. Si nous ne discutons qu'avec ceux qui partagent nos idées, cela ne nous permettra jamais de les faire connaître au-delà.** Nous assumons donc pleinement de nous retrousser les manches et d'aller sur le terrain, et de participer à de nombreuses rencontres avec des associations et structures avec lesquelles nous ne sommes pas d'accord sur de très nombreux points (tant qu'ils n'ont pas été condamnés) pour expliquer ce qu'est la laïcité, ce qu'est le droit français, défendre la République, et défendre les valeurs de liberté, égalité, fraternité.

N.B : Notons par ailleurs l'incohérence entre les accusations, parfois même par les mêmes personnes, d'être à la fois proche de l'Église catholique, et des frères musulmans... Cela prêterait à sourire s'il ne s'agissait pas d'accusations aussi graves.

4. Quelle position tient Coexister vis-à-vis de l'islamisme radical et violent?

Condamnation ferme et absolue

Coexister condamne fermement et sans équivoque toute violence, terroriste ou non, physique ou non, et donc tous propos ou actes d'exclusion inspirés d'une idéologie inspirée d'un islamisme radical et violent. Le modèle de société que nous défendons est justement aux antipodes de cette idéologie qui réduit nos libertés individuelles et collectives et qui entrave la cohésion de la société française. Nous dénonçons également toute violence, toute tentative de division communautariste et toute atteinte ou attaque de nos libertés fondamentales de la part d'idéologies religieuses, politiques ou philosophiques.

Concernant certaines structures ou associations présentées par d'autres comme affiliées indirectement à une idéologie radicale ou violente, il n'appartient pas à Coexister de se substituer à la justice pour décider quelle organisation respecte ou non les valeurs et le pacte républicain, ou laquelle est plus ou moins proche de telle ou telle idéologie. Cela relève des services de l'État et des juridictions compétentes, en qui nous plaçons toute notre confiance.

En plus de demander le renforcement des services de renseignements en charge de la lutte contre le terrorisme, nous restons persuadés que pour réduire à néant cette idéologie et cette violence, il est urgent de :

1. Rétablir la promesse républicaine et donner plus de consistance aux valeurs républicaines « Liberté, Égalité, Fraternité ».
2. Mettre en œuvre une éducation active et exigeante à la paix et montrer l'exemple.

Coexister est apartisan et défend le pluralisme des idées, des pensées et des convictions, possible dans un État de droit, en l'occurrence en France, dans une république laïque, sociale, indivisible et démocratique.

D'où vient la rumeur ? La rumeur est très pernicieuse, puisque si personne ne doute de la condamnation entière de Coexister vis-à-vis de cette idéologie, certaines

personnes accusent Coexister de ne pas suffisamment pointer du doigt des organisations considérées par d'autres comme « islamistes ». Nous dénonçons systématiquement et surtout nous agissons contre toutes les dérives, discours ou actions violentes et ce sans exception. En outre, en démocratie, nous n'avons pas vocation à être ni des procureurs, ni des juges. Nous respectons, défendons et soutenons en revanche toute décision de justice relative à cette thématique.

5. Coexister est-elle liée à un culte ?

Non

Statuts de Coexister : « *L'association Coexister est laïque, aconfessionnelle et apolitique* ».

Coexister proclame donc à nouveau son indépendance de tous partis et toutes communautés religieuses. Coexister n'est affiliée à aucune idéologie politique ou aucune confession religieuse, précisément parce que Coexister est un espace neutre où chacun peut venir tel qu'il ou elle est avec sa conviction individuelle, qu'elle soit religieuse ou philosophique. Cette indépendance et ce « laisser être » permettent à des jeunes extrêmement différents de se côtoyer avec respect à un moment où trop peu d'espaces le permettent en France. Nous recréons des espaces de Fraternité pour toutes et tous, partout où l'espace public/social a cessé de l'être.

Pour rappel, à titre subsidiaire, Coexister travaille à créer du lien entre des **individus** et non entre des institutions religieuses ou communautés.

D'où vient la rumeur ? La rumeur est lancée par la polémiste Caroline Fourest dans une tribune politique dans Le Monde. Elle déclare « *Ceci étant dit, Coexister est bien plus proche de l'Église que du CRIF ou de l'Élysée. Samuel Grzybowski intervient sur tous les médias catholiques. Il a été reçu par le président du Conseil pontifical pour le dialogue interreligieux, Mgr Jean-Louis Tauran, au Vatican. Il a également été invité à participer aux rencontres d'Assise à l'invitation du pape Benoît XVI. Il a personnellement rencontré le Pape François* ». Depuis 2014, Coexister a été reçue plus souvent à l'Élysée qu'ailleurs (plus de six fois). De nombreuses invitations mentionnées par la polémiste ci-avant sont vraies, mais elles omettent malheureusement toutes les autres rencontres avec les autres convictions, y compris les loges maçonniques avec qui nous avons eu des débats sur la laïcité riches et réguliers. Ces faits n'impliquent aucunement un lien préférentiel ou officiel avec aucune de ces institutions. La rencontre avec le pape François, s'est par exemple faite dans le cadre de la saison 1 du programme InterFaith Tour, au même titre que de nombreux autres leaders de toutes convictions

6. Coexister veut-elle transformer la laïcité en interreligieux ?

Non

Coexister agit statutairement pour la promotion de la laïcité depuis avril 2012. Coexister était à l'origine une association de « dialogue interreligieux » jusqu'à cette date, c'est-à-dire assurant la promotion du dialogue sur la question religieuse. Si dès le départ, les membres de Coexister étaient de toutes convictions, ce n'est qu'en 2012 que l'association a consciemment agi pour y ajouter la défense de la laïcité. C'était il y a 10 ans déjà ! Pour rappel, en 2015 Coexister s'est définie comme un mouvement « interconvictionnel » pour ancrer dans le marbre une réalité existante depuis le premier jour : les personnes aux convictions athées sont aussi pleinement concernées par le modèle de société proposé par Coexister et y ont toute leur place.

Trois grandes réformes ont été promulguées en 2012 par les membres :

1. Coexister n'est plus une association de dialogue mais un mouvement de jeunesse tourné vers l'action commune au service de l'intérêt général. Coexister détient l'agrément *intérêt général* depuis ce moment-là (ce qui a été re-confirmé formellement par l'administration fiscale par la suite). Concrètement la pédagogie de Coexister s'organise sur trois types d'activités : dialogue, solidarité, sensibilisation. Notre devise depuis 2012 est « *Diversité de convictions, Unité dans l'action* ».
2. Coexister valorise et respecte chacune des identités convictionnelles avec une stricte égalité, que ces identités soient religieuses ou non.
3. Coexister change son objectif qui était jusque-là le dialogue et qui devient le vivre ensemble et la cohésion sociale par l'action. Le dialogue devenant donc un moyen parmi d'autres et non une fin. La devise de Coexister anciennement « *la clé du dialogue* » devient « *la clé pour vivre ensemble* »

D'où vient la rumeur ? La rumeur est lancée par Mohamed Sifaoui et Laurence Marchand Taillade sur leur pétition pour la démission de Jean-Louis Bianco en 2016.

→ **Pour information.** Coexister promeut un modèle laïque de *Coexistence active* où chacun.e peut vivre tel qu'il.elle est, en interaction positive avec les autres, dans un

espace commun et dans le respect des règles. Pour nous, la laïcité est le cadre, le socle qui rend possible la *Coexistence active* comme mode de coopération. Nous ne mélangeons pas les deux. En d'autres termes, la laïcité est le contenant (le cadre légal) dont la *Coexistence active* est l'un des contenus (une approche de la façon dont on vit avec l'autre), non exclusif.

→ **Pour information** : sur la question des sciences, Coexister sensibilise les jeunes à l'irréfutabilité de la science et au caractère personnel et intime de la croyance religieuse. Pour cela Coexister s'aligne sur le livret laïcité de l'Éducation Nationale : « *Il faut pouvoir [pour les enseignants] éviter la confrontation ou la comparaison du discours religieux et du savoir scientifique. Dans les disciplines scientifique (SVT, physique-chimie, etc.), il est essentiel de refuser d'établir une supériorité de l'un sur l'autre comme de les mettre à égalité* ».

D'où vient la rumeur ? Quelques semaines après la sortie du livret laïcité en 2015, Laurent Bouvet (co-fondateur du *Printemps républicain*) défend qu'il faut que l'enseignement laïque instaure la supériorité de la science sur la croyance dans une tribune dans le journal Le Monde, intitulée *L'enseignement de la laïcité doit maintenir la supériorité de la science sur la croyance*²

En partageant cette tribune de Laurent Bouvet sur twitter, Samuel Grzybowski, cofondateur de Coexister a alors commenté « *Pourquoi supériorité ?* » demandant de fait si M. Bouvet contestait la production officielle de l'Éducation Nationale. Cela a valu à Coexister d'être accusée, par malhonnêteté intellectuelle, de défendre que la croyance serait supérieure à la science, ce que nous n'avons jamais dit et ne défendons pas.

Dans un article du journal Libération³, Frantz Durupt rappelle que le livret laïcité ne revient pas sur la distinction entre le croire et le savoir et défend que la distinction - qui refuse à la fois la hiérarchie et l'égalité - est la seule solution. En effet, la hiérarchie

²https://www.lemonde.fr/idees/article/2015/10/27/l-enseignement-de-la-laicite-doit-maintenir-la-superiorite-de-la-science-sur-la-croyance_4797416_3232.html

³https://www.liberation.fr/france/2015/10/22/le-livret-laicite-accuse-de-revenir-sur-la-distinction-entre-croire-et-savoir_1408120

ne peut se faire entre deux domaines parallèles qui ne répondent pas aux mêmes interrogations. **Il est évident que Coexister défend que le rôle de l'école est d'enseigner la science, mais aussi d'apprendre aux jeunes la distinction entre ce qui relève de vérités scientifiques et de la croyance individuelle.**

7. Coexister est-elle pour une laïcité ouverte, inclusive, etc ?

Non

Coexister défend la laïcité telle qu'elle est actuellement dans le droit français et refuse d'ajouter un adjectif à la laïcité (ouverte, fermée, restrictive, etc). La laïcité, c'est la laïcité : un ensemble de principes juridiques qui encadrent les relations entre l'État et les cultes, assurent la liberté de conscience, garantissent le libre exercice du culte et en posent les limites, garantissent l'égalité de tous devant la loi, et rappellent l'impératif de neutralité de l'État et de ses agents. C'est aussi un des rouages censé favoriser la Fraternité dans nos interactions au sein de notre espace social.

D'où vient la rumeur ? La plupart des médias qui traitent du sujet opposent les différentes approches de la laïcité en leur donnant des adjectifs contradictoires comme *ouverte/fermée* ou *inclusive/exclusive*, *adaptée/rigoriste*.

En vérité, la seule différence dans ce débat s'incarne entre ceux qui défendent la loi actuelle, et ceux qui veulent la changer. Nous sommes de ceux qui, comme l'Observatoire de la laïcité⁴, pensent qu'elle permet déjà d'encadrer toutes les situations si elle est bien appliquée. Mais certains tentent de faire croire que nous considérons la laïcité comme plus permissive qu'elle ne l'est alors que jamais aucune de nos productions ne va dans ce sens. En revanche, ceux-là font partie de ceux qui voudraient durcir la loi en la modifiant, notamment concernant le port de signes religieux à l'université, dans l'entreprise ou dans l'espace public. D'autres encore, dans cette même veine, évoquent des concepts qui n'ont aucun fondement juridique actuellement tel que la « *neutralité de l'espace public* » à l'origine de la construction

⁴ Commission consultative française chargée de conseiller et d'assister le Gouvernement quant au respect et à la promotion du principe de laïcité. Rattachée au Premier Ministre.

sociale de la religion dans le domaine privé. Cette distinction entre les deux espaces n'a aucune existence du point de vue juridique français actuel et ne fait qu'alimenter le débat politico-médiatique. La seule distinction qui existe actuellement est entre l'autorité publique (l'État, l'administration, la fonction publique) dont la neutralité est absolue et les autres pour lesquels la liberté est la règle, bien qu'encadrée.

Pour information → Rien de ce que fait Coexister, jusque dans le moindre détail, ne contrevient au principe de laïcité tel qu'il est édicté dans la loi et la jurisprudence française. Par ailleurs, Coexister a fait ses preuves dans la promotion, l'explication et la valorisation de la laïcité auprès des jeunes. Comme par exemple avec la vidéo « La laïcité en 3 minutes ou presque » https://www.youtube.com/watch?v=fx50d_aqaUo qui a été distinguée du prix de la laïcité de la république française par l'Observatoire de la laïcité (Ministère de l'Intérieur). Contrairement à ce qu'indique Jean-Pierre Sakoun, le président du Comité Laïcité République (qui estime que « la ligne de Coexister est celle du confusionnisme total. Leur seul objectif consiste à rendre la laïcité incompréhensible pour mieux la liquider. »), nous travaillons justement à sa lisibilité pour qu'elle soit comprise et appliquée.

8. Coexister est-elle contre la loi de 2004 relative au port des signes religieux ostensibles pour les élèves à l'école ?

Non

Nous respectons le droit et les lois. Comme pour toutes les politiques publiques, nous sommes favorables à l'évaluation de la loi de 2004 afin d'avoir des arguments objectifs sur son efficacité.

En accord avec l'article 9 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, nous sommes opposés à toute législation supplémentaire, en particulier afin d'élargir le principe de neutralité (ou d'absence de signes religieux ostensibles) à l'université, aux entreprises, au monde associatif et à l'espace public. Néanmoins, nous sommes aujourd'hui favorables à la loi de 2004. En tant que futurs citoyens, les élèves prennent part à l'éducation nationale dont ils sont acteurs autant que bénéficiaires.

Pour information → Une bande dessinée réalisée par une revue de Bayard Jeunesse montre des jeunes de Coexister intervenir devant une classe. Deux d'entre eux portent un signe religieux ostensible (un voile et une kippa). Pour rappel, le principe de neutralité ne concerne à ce jour pas les intervenants extérieurs en milieu scolaire à condition qu'il soit bien précisé qu'ils n'interviennent pas en tant qu'enseignants et que cela met en suspens la démarche scolaire au profit d'une démarche de sensibilisation. Outre Coexister, d'autres intervenants portant des signes religieux ostensibles interviennent régulièrement devant les élèves, notamment Latifa Ibn Ziaten, dont le fils Imad, militaire français, a été une victime du terrorisme islamiste (assassiné par M. Merah en 2012). Son témoignage sur la résilience et son engagement dans le cadre de la prévention primaire de la radicalisation auprès des jeunes est reconnu par toutes les institutions y compris l'Éducation Nationale et nous le saluons. La question du port ou non d'un signe pour des intervenants externes lors de sensibilisation n'est donc pas en débat.

9. Coexister est-il contre la loi de 2010 sur la dissimulation du visage dans l'espace public ?

Non

Consultés à l'époque par le gouvernement du président Nicolas Sarkozy et l'UMP sur ce projet de loi, nous avons déclaré y être favorables à condition de veiller à ce que le débat ne se polarise pas sur l'islam mais insiste bien sur les questions de sécurité impliquant en particulier toutes les dissimulations intégrales du visage comme pour les casques ou les cagoules dans les stades par exemple.

D'où vient la rumeur ? Dans un entretien à la revue Limite, Samuel Grzybowski, cofondateur de Coexister, rappelle que la loi de 2010 n'a pas été faite officiellement au nom de la laïcité mais au nom d'impératifs de sécurité. Rien ne justifie en effet dans la laïcité que le visage soit découvert dans l'espace public. Cette notion du visage visible est justifiée par la sécurité et la citoyenneté et cela n'a rien à voir avec la laïcité, ne serait-ce que parce que tous types de dissimulations sont interdits.

Pour information → La plupart des universitaires spécialistes de la laïcité contestent le lien entre la loi de 2010 et le principe de laïcité. Elle est pourtant utilisée pour fonder et développer une vision tronquée de la laïcité qui impliquerait une neutralisation des individus au lieu d'une simple neutralité de l'État et de ses représentants.

10. Coexister défend-elle le prosélytisme ? Coexister fait-elle la promotion des religions ? Coexister fait-elle la promotion du port du voile ?

Non

Le message de Coexister repose sur un socle commun de sept principes auxquels il est nécessaire d'adhérer avant de s'engager dans Coexister :

- Construire l'**Unité** → La fin de toute notre action. Cette unité est un des vecteurs fondamentaux pour la Paix.
- Reconnaître la **Diversité** → Une richesse à protéger. Cette reconnaissance n'est pas un positionnement idéologique, elle n'est que le constat d'une réalité sociologique.
- Affirmer **Identité** → Le respect de soi-même. Cette identité est souvent multiple et potentiellement changeante, cette affirmation n'est pas figée
- S'ouvrir à l'**Altérité** → Le respect des autres. Dialoguer et agir avec ceux qui nous sont différents.
- Entretenir la **Sincérité** → Le refus de convertir l'autre ou de fusionner les identités. Le principe de **sincérité** se décline par exemple dans nos outils pédagogiques comme le refus de deux attitudes : le prosélytisme et le syncrétisme. Ainsi, toute personne faisant la promotion de sa conviction en la présentant comme la seule vraie est invitée à revoir le sens de ses engagements. On peut débattre, critiquer, témoigner ou questionner, mais on ne peut trouver des moyens directs ou indirects de promotion de sa conviction dans l'optique affichée ou dissimulée de faire que les autres la rejoignent
- Promouvoir la **Liberté** → Le droit de changer de conviction et de croire ou ne pas croire. Cette promotion liée à notre républicaine implique des positionnements concrets en interne comme dans notre plaidoyer.
- Appliquer la **Laïcité** → La reconnaissance et l'application de la neutralité de l'État, de la liberté de conscience et de la séparation des cultes et de l'Etat

D'où vient cette rumeur sur le prosélytisme? Aucune idée.

Pour information → Concernant le port du voile : conformément aux droits humains et au droit français, les bénévoles et toutes personnes engagées au sein de Coexister ont la liberté de porter des signes religieux s'ils le souhaitent, sans toutefois pouvoir dissimuler leur visage. Nous sommes en revanche très inquiets vis-à-vis de la hausse importante des actes violents dans la société, notamment à l'égard des femmes qui choisissent de porter le voile, ou des personnes qui portent une kippa dans la rue. Nous ne souhaitons pas d'une société qui stigmatise ou discrimine en raison d'une pratique religieuse autorisée.

Tout le message de Coexister consiste justement à promouvoir la liberté de choisir en prenant acte que dès lors que la diversité existe, il vaut mieux en faire une solution plutôt qu'un obstacle au vivre-ensemble. Rien ne peut laisser penser que nous assurons une quelconque promotion des religions.

Les seules choses dont Coexister assure la promotion sont :

1. **La liberté de conviction et l'inclusion** de toutes les diversités : cela passe par la défense de la laïcité et la lutte contre toutes les discriminations.
2. **L'éducation à la paix** : cela passe par la promotion d'une méthode éducative au sein de l'Éducation nationale et par le développement des pratiques mémorielles civiles et inclusives afin que chaque personne puisse s'inscrire dans une histoire commune.
3. **L'engagement des jeunes** : cela passe par la promotion des politiques de jeunesse favorisant la prise de responsabilité et l'engagement ; comme par exemple le volontariat en service civique et le droit de vote à 16 ans.

D'où vient la rumeur ? Le groupe local de Coexister à Orléans a inscrit une de ses activités sur la journée mondiale du voile en 2015. Cette journée avait une vision **pédagogique** sur l'objet du voile. Le groupe souhaitait à la fois montrer que toutes les personnes musulmanes ne portaient pas nécessairement le voile, qu'elles pouvaient le porter pour diverses raisons souvent très personnelles et que toutes les personnes

portant un voile ou se couvrant les cheveux n'étaient pas forcément musulmanes. L'événement voulait également introduire la notion culturelle du voile, comme tout vêtement, puisque dans chaque pays du monde, nous trouvons une manière particulière de le porter. Enfin, cet évènement a été l'occasion de rappeler que porter un signe religieux est un droit, mais que toute personne se voyant contrainte de le faire, notamment une femme par son mari ou sa famille, doit pouvoir être protégée par l'État et trouver les interlocuteurs pour s'affranchir de cette tutelle. De nombreuses actions similaires ont été organisées, y compris pour d'autres cultes. Nous pensons par exemple aux députés (LR et UDI) qui ont choisi de se rendre à l'assemblée nationale portant une kippa afin de dénoncer les actes antisémites en 2016.

11. Coexister est-il partenaire du *Collectif Contre l'Islamophobie en France (CCIF)* ?

Non

Coexister connaît et côtoyait le CCIF par son action de terrain. Ils sont présents par le biais d'un maillage territorial, mobilisé dans la lutte contre les racismes et les discriminations.

En revanche nous n'avons jamais eu de partenariat effectif avec le CCIF, nous n'avons pas signé de convention et nous n'avons pas de projets communs. Nous avons surtout fait la connaissance du CCIF au niveau national au moment des attentats de janvier et novembre 2015, lorsqu'ils sont venus nous proposer, comme des centaines d'autres organisations, leur signature aux deux textes que nous avons rédigés : « *Divisions pièges à cons* » en janvier et « *Nous Sommes Unis* » en novembre. Ceux-ci ont été en première ligne dans le partage des positions communes contre la division et la violence au sein de notre nation.

Pour rappel, la tribune #NousSommesUnis n'appelle pas à lutter contre les amalgames, elle n'est pas sur ce terrain là. Elle appelle au contraire à la vigilance contre la division programmée par les terroristes.

Nous ne partageons pas le plaidoyer du CCIF, notamment sur leurs positionnements sur les lois de 2010 et 2004. Nous faisons néanmoins le constat que de nombreux citoyens français de convictions musulmanes trouvent dans le CCIF un soutien contre les discriminations qu'ils ne trouvent pas dans d'autres organisations. Nos désaccords ne peuvent donc pas impliquer l'absence d'échanges et de débats, sur ces thématiques qui nous concernent toutes et tous.

Dans le cadre des annonces du gouvernement sur la dissolution de l'association, nous demandons à la puissance publique de communiquer clairement sur les éléments retenus afin de justifier cette dissolution, et ce afin d'éviter tout risque d'accusation de chasse aux sorcières ou de coup politique en raison de simples désaccords idéologiques propres aux démocraties. Effectivement en démocratie, ni les citoyens, ni les associations, ni Coexister n'ont pas vocation à être des procureurs, ou des juges, tout simplement car elles n'ont pas les éléments nécessaires à la prise d'une décision juste et objective. Nous respectons et défendons en revanche toute décision de justice, dans le respect des règles d'un État de droit et le respect de la présomption d'innocence.

Outre la polémique actuelle, et quelle que soit la structure, la France a besoin d'organisations répertoriant et luttant contre l'islamophobie en France.

D'où vient la rumeur ? Du fait que le CCIF ait signé la tribune #NousSommesUnis en 2015. Pour rappel, Coexister a contribué à la rédaction du texte et rejoint le collectif #NousSommesUnis mais il s'agit bien d'une démarche indépendante, principalement portée logistiquement par des jeunes des organisations signataires dont Coexister, Unis-Cité et l'AFEV.

Nous avons également signé une tribune aux côtés d'une centaine d'organisations européennes et d'universitaires en octobre 2020, nous alarmant sur la montée des mécanismes répressifs à l'égard des associations antiracistes et de lutte contre les discriminations (y compris à l'égard de Coexister) et demandant la suspension de la dissolution du CCIF en l'absence d'éléments tangibles à la date de la signature de ladite tribune (depuis le décret de dissolution donne plus d'informations).

Pour information → Notre politique de partenariat est très clairement définie :

- **Nous adressons la parole** à toutes celles et tous ceux qui nous l'adressent en retour, sous condition qu'ils n'aient jamais été condamnés, en particulier pour racisme, antisémitisme ou incitation à la haine raciale.
- **Nous travaillons** avec toutes celles et tous ceux qui partagent notre mission d'intérêt général et appliquent nos sept principes fondamentaux (cf point 10)

12. Coexister soutient-elle l'association Barakacity ?

Non

Nous ne partageons pas avec eux de nombreuses valeurs. Ainsi, nous cherchons à promouvoir l'égalité femme-homme, la laïcité républicaine, ou encore la transparence démocratique. Même si nous avons entendu l'argumentaire de Barakacity suite à leur passage dans *Le Supplément* sur Canal+ en janvier 2016, comme de nombreux français nous n'avons pas accepté l'attitude de son président sur le plateau. De même, la violence employée par les réseaux sociaux, notamment contre des associations féministes musulmanes, nous empêche de projeter un quelconque soutien. Dans tous les cas, nous n'avons pas de raison de soutenir une structure fondée en partie sur des principes de l'islam fondamentaliste, certes non-violents, mais de toute façon littéraliste.

D'où vient la rumeur ? En 2014, Barakacity était une ONG beaucoup moins connue qu'aujourd'hui, y compris sur ses positions politiques, mais constituait un fort vivier d'engagements bénévoles. Quand le CIC a fermé leurs comptes sans donner de justification, Samuel Grzybowski, co-fondateur de Coexister, a exprimé sa solidarité à leur égard via Twitter expliquant que Coexister souhaitait également quitter le CIC, bien que cela soit pour d'autres raisons (volonté de migrer vers une banque coopérative et éthique). Ce soutien a été apporté plusieurs années avant l'intervention légitimement contestée de son président fondateur au sujet de Daesh. Au regard de ces déclarations postérieures, aucun soutien n'a évidemment été apporté depuis, au contraire, Samuel Grzybowski a d'ailleurs annoncé retirer son soutien sur le même réseau social par la suite. Les journaux tels que *Valeurs Actuelle* qui en 2020 prétendent que l'association Coexister aurait soutenu l'association Barakacity utilisent donc des procédés de désinformation qui relèvent du champ du mensonge.

13. Coexister soutient-elle la liberté d'expression et le droit au blasphème ?

Oui

Coexister défend une liberté d'expression pleine et entière avec pour seule limite, la loi. Elle reconnaît le droit d'exprimer librement une opinion, un avis, une critique par le biais d'écrits, de dessins, de paroles ou de caricatures. Cette liberté fait partie des droits fondamentaux et nul ne peut être attaqué avec violence pour avoir exprimé une opinion. Les principales limites à la liberté d'expression en France relèvent de deux catégories : la diffamation et l'injure, d'une part ; les propos appelant à la haine, qui rassemblent notamment l'apologie de crimes contre l'humanité, les propos antisémites, racistes ou homophobes, d'autre part.

La notion de « blasphème » est une notion personnelle et individuelle qui n'a de sens que pour les personnes qui ont une croyance dans laquelle ce concept existe. Il n'y aurait donc aucun sens républicain et d'intérêt général à interdire le blasphème en France. La laïcité nous permet de croire ou de ne pas croire, de choisir une conviction ou d'en changer et garantit la liberté et la pratique du culte pour les citoyennes et citoyens. Elle nous permet aussi de critiquer une religion ou une conviction, de la caricaturer et de s'y opposer, dans les limites énoncées ci-avant. Coexister s'est mobilisée pour l'abrogation du délit de blasphème en Alsace et Moselle, régions sous régime concordataire en France et nous avons salué son abrogation en 2016.

Pour information → Sur le concordat : Coexister défend la seule application de la loi de 1905, rien que la loi, toute la loi, sans compromis et sans concession sur le territoire français. Dans un souci d'égalité, nous ne sommes donc pas favorables au maintien *sine die* du concordat en Alsace et Moselle même si nous saluons les efforts des citoyens et des collectivités pour la mise en œuvre de la cohésion sociale dans le cadre concordataire. Les citoyens d'Alsace et Moselle sont d'ailleurs très majoritairement favorables à un maintien du concordat⁵ dont la légalité fut réaffirmée

⁵ Dans un sondage réalisé pour l'Institut du droit local en 2005 et transmis à l'Observatoire de la laïcité par le professeur Francis Messner, 92% des personnes interrogés se disaient « favorables à la possibilité de suivre un enseignement religieux à l'école », 90% « favorables à l'entretien des édifices du

par le Conseil Constitutionnel en 2011 et 2013.

Le 7 janvier 2015, une partie de l'équipe du journal Charlie Hebdo a été assassiné par des terroristes inspirés de l'idéologie mortifère islamiste radicale. Coexister a évidemment été horrifiée par cette attaque et ce qu'elle signifiait pour la liberté d'expression. Coexister a apporté son soutien le plus profond aux victimes et à leurs proches et son souhait de la condamnation la plus forte des auteurs et complices de cette tuerie. La France a une longue histoire de la satire et de la caricature dont fait définitivement partie Charlie Hebdo. Il est inacceptable que soient proférées des menaces de mort et d'actes violents à l'égard des équipes de Charlie Hebdo forcées de ce fait, de vivre sous protection policière. Il en est de même pour Mila, Hugo et toute autre personne subissant des menaces en raison de ses opinions ou convictions.

culte par les communes » et 92% « favorables à la rémunération des prêtres, pasteurs et rabbins par l'État ».

14. Coexister est-il reconnu d'intérêt général ?

Oui

D'où vient la rumeur ? Fin 2012, Coexister demande, volontairement et par éthique, à la Direction Générale des Finances Publiques un examen de son statut afin d'être confortée dans la possibilité de produire des reçus fiscaux pour les dons qu'elle reçoit. Le 18 janvier 2013, elle se voit retirer son statut d'intérêt général au motif que « *l'association Coexister ne peut se prévaloir d'un caractère éducatif* ».

Coexister a fait valoir son bon droit en justice et après un recours déposé auprès du tribunal administratif de Paris, une demande de référé rejetée, et le pourvoi en cassation devant le conseil d'État, la direction générale des finances publiques a assuré revenir sur sa décision le 24 juillet 13. Elle affirme désormais et après avoir mené une inspection approfondie, que « *l'association Coexister, au-delà de ses actions qui sont à caractère éducatif, social ou culturel, revêt globalement un caractère philanthropique* ».

Pour information → Le 25 mars 2019, Coexister est agréée par le ministère de l'Éducation nationale comme association de jeunesse et d'éducation populaire.

Le caractère d'intérêt général de Coexister est par ailleurs reconnu et salué par de nombreux rapports et prix :

- lauréat du programme La France S'engage de l'Élysée
- le Ministère des Affaires Étrangères finance une partie du projet *InterFaith Tour* et le Conseil de l'Europe lui accorde son patronage
- le prix du « meilleur influenceur positif » pour #NousSommesUnis par Twitter
- le grand prix Facebook « contre les discours de haine »
- mais aussi le Prix du Partage Citoyen, le Golden Rule Award, le Trophée du vivre ensemble, un prix de Microsoft, le prix Émile Boutmy pour notre engagement politique au service de la laïcité et du vivre ensemble, et beaucoup d'autres.

15. Comment expliquer que plusieurs articles de presse accusent à tort Coexister de fragiliser le modèle républicain et de dévoyer la laïcité ?

Plusieurs articles d'opinions ont été publiés ces dernières semaines au sujet de Coexister par Valeurs Actuelles, Causeur et Le Point. Constatant les très nombreuses informations erronées que comportent ces 3 articles, le Bureau National de Coexister a demandé la publication de droits de réponse.

Pour information → Ci-après les 3 articles accompagnés très prochainement de 3 droits de réponse de la part de Coexister.

- Valeurs Actuelles, [Quand l'association Coexister soutenait l'organisation islamiste Barakacity](#), 30/10/2020.
- Magazine CAUSEUR n°83, Coexister : Les bonnes affaires du vivre-ensemble, octobre 2020.
- Le Point, [Coexister, une association dans le collimateur du gouvernement](#), 25/11/2020.

Ces 3 articles relèvent plus de processus de désinformation que d'information à propos de Coexister. En effet, les informations factuelles sont soit fausses soit renvoient à des faits anciens et depuis clarifiés où des déclarations sorties de leur contexte. D'autres parts, ces articles prennent à tort la forme d'enquête de terrain alors qu'il est clair que l'objectif pour les auteurs de ces 3 articles est d'exprimer leurs opinions personnelles sur Coexister. Nous vous encourageons à relire ces articles à la lumière des informations données par le gouvernement dans son [Guide pour lutter contre les fake news](#).

Bien entendu, Coexister est attaché à la liberté de la presse et la liberté d'opinion. Le débat d'idées est l'un des fondements de notre démocratie. Cependant, nous regrettons que ces articles en diffusant des accusations infondées entachent la réputation de Coexister.

Pour information → D'autres articles de presse témoignent de l'action de Coexister après un reportage approfondi ou des échanges entre les journalistes et les membres

de Coexister :

- PositivR, <https://positivr.fr/laicite-education-interview-coexister/>, 27/11/2020
- LeMonde, https://www.lemonde.fr/societe/article/2018/02/23/dans-les-ecoles-l-association-coexister-rappelle-entre-autres-qu-on-peut-etre-musulman-et-laic_5261717_3224.html, 23/02/2020
- Blog Annabellebaudin, <https://annabellebaudin.net/2016/07/12/coexister-portrait-de-lun-des-mouvements-les-plus-optimistes-de-lepoque/>, 2016
- Brut, <https://www.youtube.com/watch?v=z7usp61eyG4>, 04/12/2018
- Brut, <https://www.youtube.com/watch?v=36nshuLe4k4>, 24/03/2018